

Cassis de Dijon: une potion pas si magique

Le remède proposé par Doris Leuthard pour lutter contre la vie chère entend soulager les consommateurs. Mais les effets secondaires sont préoccupants.

Si la Suisse pratiquait les prix européens, les consommateurs économiseraient chaque année douze milliards de francs. Doris Leuthard a donc raison dans sa volonté de faciliter nos importations en provenance de nos voisins pour faire pression sur nos prix. Elle propose d'introduire le principe du Cassis de Dijon. Tous les produits en vente dans les 25 pays de l'Union européenne auront sans autre l'autorisation de vente sur le marché suisse. Ce qui est satisfaisant pour 450 millions de consommateurs européens doit l'être également pour les Suisses. Le produit importé n'aura plus besoin de répondre aux exigences particulières de notre législation sur les normes de fabrication, la protection de l'environnement, la performance des appareils, l'étiquetage ou l'emballage. Le rapport à l'appui du projet ne prévoit pas une ouverture totale et aveugle du marché suisse. Le Conseil fédéral veut se réserver le droit d'établir une liste de produits protégés de l'importation par des normes nationales plus exigeantes, comme l'interdiction des

phosphates dans les lessives. Le Préposé à la surveillance des prix salue dans le projet l'élimination des obstacles aux importations. Il met toutefois en garde contre un optimisme exagéré. Les producteurs étrangers s'efforceront toujours, par le contrôle des filières d'importation, de vendre leurs produits le plus cher possible. Les Suisses ont les moyens de payer!

Le projet présenté par Doris Leuthard souffre cependant d'un lourd handicap. L'introduction du principe du Cassis de Dijon sera à sens unique. Berne ne demandera pas à Bruxelles la réciprocité. Les normes suisses, pourtant exigeantes, ne seront pas reconnues comme équivalentes. Pour accéder au grand marché, nos produits devront répondre en tout point aux règles européennes. Comme c'est maintenant la règle, la Suisse s'aligne donc sur Bruxelles sans contrepartie et sans avoir son mot à dire dans l'harmonisation du droit. Ce suivisme est choquant de la part d'un pays qui se prétend jaloux de sa souveraineté.

(at) Suite de l'article à la page 2

Sommaire

Novartis défend ses brevets et coupe les médicaments aux pays les plus pauvres.

page 2

Les caisses de pensions négligent d'exercer leur pouvoir sur les entreprises où elles investissent.

page 3

Le Parti socialiste se dote d'une politique d'intégration des étrangers.

page 4

Les médecins vaudois soutiennent l'initiative pour une caisse unique.

page 5

La place financière tessinoise s'enrichit en Italie.

page 6

Etrangers

Au lieu d'insister sur la convention d'intégration qui prête le flanc aux récupérations des milieux xénophobes, le Parti socialiste aurait dû et pu revendiquer à haute voix l'accueil dès les premières heures et l'accompagnement sans contrainte des migrants.

Édito page 3

Novartis coupe les médicaments aux plus pauvres

En Inde, Novartis défend ses intérêts en attaquant la loi sur les brevets qui abuserait des possibilités de flexibilisation permises sous le régime de l'OMC. En revanche, la Suisse, pays modèle, est un des très rares Etats à avoir ratifié l'amendement du 6 décembre 2005 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) qui assouplit justement le régime des brevets.

L'Inde a longtemps été le chantre d'un régime de protection «sui generis». Par exemple, sa loi sur les brevets de 1970 n'accordait de protection que sur les processus et pas sur les produits. Cela a permis l'essor de l'industrie pharmaceutique (4,5 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2005), en particulier dans les génériques. Mais à mesure que cette industrie se développait une protection intellectuelle complète devenait nécessaire; l'Inde a adopté au début 2000 une loi sur les brevets qui couvre les produits pour devenir OMC-compatible.

Durant la période de transition, avant l'adoption de cette loi, l'Inde accordait un

droit commercial exclusif temporaire («exclusive marketing rights/EMRs») sur des médicaments. Novartis reçut un tel EMR en 2003 pour le Glivec, molécule très efficace dans le traitement de patients atteints d'une leucémie myéloïde chronique. Ce faisant, pas moins de cinq fabricants indiens de génériques (prix de vente dix fois inférieur au Glivec) étaient privés du droit de production.

Avec l'entrée en vigueur de la loi et la fin des EMRs, Novartis n'obtint pas de brevet pour le Glivec. La société bâloise déposa un recours - ce qui se comprend - mais fit bien plus en attaquant la loi elle-même pour incompatibilité avec les dispositions de l'OMC. La loi indienne définit de manière restrictive ce qui constitue une «invention» et exclut une série de modifications triviales du produit originel. Or les firmes pharmaceutiques adorent pratiquer le «evergreening», la perpétuation d'un brevet par des reformulations du composé original, sans valeur thérapeutique supplémentaire. Cela peut consister à proposer une forme galénique différente

pour un même produit (des gélules plutôt que des comprimés) ou encore de proposer des sels, des esters ou des cristaux du même produit, ou toute autre modification dépendant de l'ingéniosité des formulateurs, des juristes ou du marketing.

Les firmes pharmaceutiques se livrent une concurrence féroce, et la protection par brevet fait partie de l'armement lourd de cette guerre. Mais dans un contexte de pandémies et de misère persistantes, l'accès aux traitements doit être l'objectif politique primordial. «Les firmes pharmaceutiques devraient adopter et faire appliquer des politiques en matière de brevets facilitant l'accès aux médicaments nécessaires dans les pays en développement. Où elles devraient éviter de déposer des brevets ou de les faire appliquer d'une manière susceptible d'entraver l'accès aux médicaments», dit le rapport de la Commission sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique (CIPHI) de l'OMS. C'est dans ce sens que l'action de Novartis contre la loi indienne est désastreuse. *ge*

Suite de la première page

Vie chère: Cassis de Dijon

Au-delà des réserves de principe, le projet Leuthard crée un imbroglio juridique difficilement acceptable. Privées de la réciprocité, les entreprises suisses qui exportent dans le grand marché seraient contraintes de respecter à la fois les normes suisses et européennes. Elles devraient notamment supporter le coût supplémentaire de produits ou d'étiquetages différents. Pour tourner la difficulté, nos entreprises exportatrices seront autorisées à vendre en Suisse des produits respectant uniquement la norme européenne. En revanche les entreprises tra-

vaillant exclusivement pour le marché intérieur seront contraintes de respecter les règles suisses. C'est discriminatoire pour les producteurs et incompréhensible pour les consommateurs.

L'application unilatérale du principe du Cassis de Dijon présente un autre inconvénient. Berne ne renonce pas à entamer de nouvelles négociations avec Bruxelles pour obtenir un meilleur accès au grand marché. Dans ce cas, ayant déjà éliminé ses obstacles à l'importation, notre pays sera privé d'une monnaie d'échange. Pour retrouver sa marge de négocia-

tion, la Suisse pourrait, nous dit le rapport, supprimer l'application du Cassis de Dijon. Il faudra probablement exercer ce tour de haute voltige diplomatique-juridique dans les négociations agricoles que Berne appelle de ses vœux!

Pour tourner ces difficultés, Berne pourrait tenter de négocier un accord de réciprocité dans l'application du principe du Cassis de Dijon. Ce ne serait pas sans peine. Dans l'Union européenne, il ne peut y avoir d'exception au principe que pour défendre un intérêt public prépondérant. Et c'est la Cour de justice européenne qui en

décide. Dans le cas de la Suisse, la liste des exceptions décidée par le Conseil fédéral devrait passer l'examen de conformité des juges de Luxembourg. Juridiquement inacceptable. L'accord EEE refusé par le peuple en 1992 englobait le principe du Cassis de Dijon. Mais, ce qui changeait tout, la cour compétente pour justifier les exceptions, était celle de l'AELE, instituée avec participation helvétique. Une telle solution n'est pas possible avec un accord bilatéral. Les europhiles ont une solution efficace pour démêler nos rapports avec l'Union. C'est l'adhésion. *at*

Un pouvoir économique et social négligé

Théoriquement les actionnaires sont propriétaires de l'entreprise dans laquelle ils ont investi. Par le biais du conseil d'administration, ils sont censés contrôler l'action des dirigeants. En pratique, on sait que ces derniers disposent du véritable pouvoir, face à un actionariat souvent très atomisé et qui abandonne ses droits aux banques dépositaires de ses titres.

Le développement de la prévoyance professionnelle a fait des caisses de pension des investisseurs de poids. Un tiers des 660 milliards de francs épargnés par les salariés est placé en actions. Les institutions de prévoyance devraient donc jouer un rôle économique important. Pourtant, tel n'est pas le cas. Quelles sont les raisons qui expliquent cette passivité?

Les caisses de dimension réduite ne disposent pas de gestionnaires compétents pour évaluer la qualité de la gestion des entreprises et intervenir le cas échéant auprès de leurs directions. Quant aux caisses importantes, elles répartissent leurs placements sur un grand nombre d'entreprises afin de minimiser leurs risques. Elles possèdent donc une part trop faible du capital de chacune d'entre elles pour peser sur les décisions. En général, les gestionnaires des institutions de prévoyance

se contentent de structurer leurs investissements de manière à conjurer rendement et sécurité. En cas d'insatisfaction à l'égard de la marche d'une entreprise, ils vendent les actions de cette dernière; c'est la stratégie de sortie.

Ce diagnostic est posé par deux chercheurs du Centre pour la responsabilité des entreprises et le développement durable (CCRS) de l'Université de Zurich, dans un rapport récemment publié*. Ce comportement des caisses, relèvent-ils, n'est pas compatible avec leur mission qui consiste à garantir des prestations non seulement aux rentiers actuels, mais également aux générations futures. Les caisses sont donc intéressées par un rendement à long terme. Ce qui justifierait leur intervention lorsque des dirigeants mettent en péril la survie de l'entreprise, ou que plus généralement l'entreprise porte atteinte à l'environnement physique ou social. Mais pour exercer efficacement ce contrôle, les caisses doivent coordonner leur action, former des coalitions capables d'affronter les directions d'entreprises. *jd*

*U. von Arx, A. Schäfer, *The Influence of Pension Funds on Corporate Governance*, November 2006.

La fondation Ethos, créée à Genève par deux caisses de pension, mise sur le développement durable par une politique de placements intégrant aussi bien les dimensions économique que sociale et environnementale. Ethos, qui s'est fait connaître par ses interventions lors des assemblées générales de grandes entreprises telles que Nestlé et Novartis, gère un capital encore modeste de 1,3 milliard de francs. Rien n'empêche les salariés de faire pression sur leurs institutions de prévoyance pour qu'elles rejoignent des fondations comme Ethos (www.ethosfund.ch).

Edito

Accompagner au lieu de contraindre

Le Parti socialiste a approuvé à Muttenz (BL) une politique d'intégration des étrangers (cf. page 4) centrée sur une convention obligatoire liant mutuellement les immigrés, les employeurs et l'Etat avec des droits et des devoirs partagés. Si le migrant doit suivre des cours de langue, l'employeur ou l'Etat s'engagent à les organiser et à les financer. Selon ses partisans, le contrat facilitera la connaissance de la société suisse, de ses valeurs ainsi que de ses idiomes. Car son caractère contraignant affranchira les migrants plus vulnérables, surtout les femmes, des entraves qui les empêchent d'accéder aux programmes conçus en leur faveur et, finalement, à l'égalité des chances tant invoquée. C'est «la règle qui libère d'une liberté qui opprime», selon la formule répétée à plusieurs reprises par Pierre-Yves Maillard, vice-président du parti et conseiller d'Etat vaudois.

Or un certain nombre de délégués, en majorité romands, ont contesté toute discrimination, même positive, vis-à-vis des étrangers. Ils craignaient également, malgré les déclarations officielles et les précautions formelles introduites dans le texte d'origine, que la convention influence le renouvellement des contrats de travail et des permis de séjour.

A la fin l'assemblée a choisi l'approche plus offensive qui exige autant qu'elle offre, donnant-donnant. Elle reconnaît ainsi la situation spécifique des immigrés - statistiquement plutôt mauvaise - dépendant autant de facteurs socio-économiques que de leur origine. En somme, perdues les votations sur les étrangers et sur l'asile, le PS joue la carte de l'intégration avec des propositions fortes de manière à couper l'herbe sous les pieds de la droite nationaliste menée par l'UDC et Christoph Blocher.

Cependant, dans toute injonction - à l'image du célèbre «sois spontané!» - se cache son inutilité, voire son impraticabilité. On imagine avec peine l'arsenal administratif, les commissions d'évaluation et autres mesures de contrôle indispensables à la mise en œuvre d'une telle convention, inapplicable de toute façon aux ressortissants de l'UE et aux autres étrangers déjà établis en Suisse. C'est pourquoi, au lieu d'insister sur un dispositif qui prête le flanc aux récupérations des milieux xénophobes, le parti aurait dû et pu revendiquer l'accueil dès les premières heures et l'accompagnement permanent des migrants, dont les cantons de Neuchâtel et de Bâle, ainsi que la ville de Renens, sont les champions. Sans oublier de réclamer davantage d'argent et de structures, surtout dans le domaine de la formation. Les 14 millions destinés à l'intégration par la Confédération paraissent en effet dérisoires face à l'ampleur de la tâche et à la solidarité impérative à l'égard de personnes porteuses, certes de problèmes, mais aussi de beaucoup de richesse. *md*

Un contrat pour s'intégrer

L'assemblée des délégués du PSS réunie à Muttenz (BL) a approuvé, malgré une centaine d'amendements, la nouvelle politique d'intégration des étrangers proposée par sa direction.

A la fin, seule la section genevoise refuse le papier sur l'intégration des étrangers du Parti socialiste. Le reste de l'assemblée des délégués, cloîtrés à Muttenz (BL) pendant une journée entière, agite les petits cartons rouges en faveur du programme «pragmatique et offensif» défendu par le comité directeur. Sans véritable débat, cependant. Notamment au sujet de la convention d'intégration, pièce maîtresse du projet, fixant droits et devoirs réciproques entre les migrants, les employeurs et l'Etat. Via un compromis négocié par la direction avec une partie des camarades réticents, la discussion attendue aboutit à un rafistolage de dernière minute avec annexion d'une proposition jusque-là concurrente. En gros, la convention nuance son caractère menaçant - même si elle pourra influencer la décision de renouvellement d'un permis de séjour problématique - et se pare d'un amendement tiré des pratiques en cours dans le canton de Neuchâtel, bâties sur l'accompagnement précoce et durable des migrants.

Vers la citoyenneté

Moritz Leuenberger, accueilli en héros par une salle enthousiaste, vante en début de journée l'intégration, la coopération, la solidarité sans oublier les vertus du code pénal pour combattre l'illégalité. Bon pasteur, il veut rapprocher les différences contre les gourous de la fermeture et de l'isolement, Christoph Blocher en tête.

La table ronde qui suit, réunissant des élus étrangers dans des législatifs cantonaux et municipaux et le sénateur italien Claudio Micheloni, démocrate de gauche, prône l'intégration des étrangers par les étrangers. Ainsi les droits politiques transforment les immigrés - votants, électeurs et élus - en moteur de l'enracinement progressif de tous les autres. A mille lieues de l'assimilation, chère à la droite nationaliste. Un migrant-citoyen devient un aimant pour sa communauté. Et un trait d'union avec la société suisse.

Avant de quitter la scène, Claudio Micheloni proclame la primauté de l'individu qui ne se réduit pas à sa langue, à sa connaissance de la culture indigène ou à son contrat de travail. Impossible donc de maîtriser et d'évaluer, surtout au moyen d'une convention, le bric-à-brac qui façonne l'identité de femmes et d'hommes en chair et en os.

L'école laïque et isolée

Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat vaudois en charge de l'instruction publique, représentant également ses collègues, le genevois Charles Beer et la jurassienne Elisabeth Baume-Schneider, s'inquiète à son tour de l'avenir laïque de l'école. Elle salue le réalisme du Tribunal fédéral au sujet du port des symboles religieux, admis pour les élèves et interdit aux enseignants, ainsi qu'à l'égard des congés et des dispenses liés aux pratiques et aux obligations confessionnelles. Elle regrette en revanche la solitude des maîtres et des professeurs face aux exigences des élèves et des parents. Pire, la solution au cas par cas des problèmes, centrée sur l'individu, sappe la socialisation et la transmission de valeurs communes, au cœur de l'école obligatoire. Bref, l'intérêt de l'enfant ne doit pas l'emporter sur le bien public, sur l'égalité des chances et des sexes, sur la solidarité et la cohésion sociales. Voilà pourquoi il faut chercher un équilibre, même précaire, sans crainte des conflits.

Le vœu pragmatique de la conseillère d'Etat vaudoise ébranle à peine les socialistes genevois qui demandent le renvoi du papier. Ils dénoncent l'absence de toute discussion sur l'idée même de convention et fustigent le ton et la substance à la fois paternalistes et intransigeants du document. En deux mots, ils récuse le caractère contraignant des mesures proposées au nom de l'égalité de traitement inscrite dans la Constitution.

Après une dizaine d'interventions pour ou contre la requête genevoise, achevée par une harangue vibrante de Pierre-Yves Maillard, vice-président du PS et conseiller

d'Etat vaudois, attaquant Blocher et ses lieutenants, refusant l'angélisme trop souvent reproché à la gauche, incitant les délégués à accepter un débat, peut-être inconfortable, mais nécessaire, l'assemblée vote largement l'entrée en matière.

Et là, commence une longue litanie d'amendements. Pressé, le comité directeur mène les délibérations à toute vitesse. Deux tiers des contestations sont réglées à l'avance, d'autres négociées sur place. Seulement deux points suscitent une ébauche d'affrontement: l'interdiction du port des symboles religieux visibles en classe par les enseignants et la convention d'intégration. Malgré Secondos plus - association zurichoise de migrants de première et deuxième génération incorporée au Parti socialiste - sensible à la liberté individuelle, l'assemblée plébiscite la fermeté vis-à-vis des voiles, crucifix et autres kippas, car «à l'école obligatoire la religion reste au vestiaire». Alors que la convention échappe au débat grâce à la verve diplomatique des dirigeants du parti, qui sauvegardent l'essentiel d'«une politique d'intégration de gauche»: le contrat obligatoire. Gage pour tous les migrants, surtout les plus démunis et vulnérables, de leur destin de citoyen. *md*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré aussi à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Albert Tille (at)
Gian Trepp (treppresearch.com)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Les médecins vaudois refusent la mise aux enchères de leurs services

Les praticiens soutiennent l'initiative pour une caisse maladie unique contre les vellétés d'une concurrence qui s'exercerait à leurs dépens.

Le vote est significatif, par la participation (52%) et par le score (60,6%): les médecins vaudois ont décidé de soutenir l'initiative pour une caisse unique. Cette prise de position, qui pèsera lourd dans le débat public, a été jugée paradoxale: des indépendants, exerçant une profession libérale, qui soutiennent une proposition considérée comme étatique!

En fait, il s'agit d'abord d'une réaction contre ceux qui considèrent qu'il y a un marché de la santé que la concurrence peut réguler et stimuler. Les idéologues libéraux désirent que cette concurrence s'exerce dans deux domaines. Celui des hôpitaux dont le financement ne serait assuré que par un seul payeur, les assurances. Elles seules seraient en mesure de réduire la surcapacité de lits A, ce que les politiques n'osent entreprendre, étant dépendants

des réactions de leurs électeurs (voir le rapport de la Commission pour les affaires conjoncturelles du 8 septembre 2006, commenté dans *DP* n° 1710).

Le deuxième domaine où devrait, selon les néolibéraux, s'exercer la concurrence est celui de la médecine ambulatoire. Les assurances ne seraient plus obligées de contracter, c'est-à-dire de payer les honoraires de tout médecin consulté librement par son patient. Elles devraient être en mesure de restreindre l'offre. La Commission pour les affaires conjoncturelles (cf. supra) en fait sa première mesure. Il vaut la peine de citer son rapport une fois de plus (p. 49):

«L'obligation de contracter devrait être abolie dans l'assurance maladie obligatoire. Les assurances devraient être libres de conclure des contrats uniquement avec une sélection de médecins et/ou d'hôpitaux pour autant que la fourniture

de prestations prévues dans l'assurance de base soit assurée. Elles devraient en outre avoir la possibilité de proposer tant des contrats prévoyant le libre choix du médecin que d'autres limitant le choix du médecin ou de la clinique. Il s'agit probablement de la mesure la plus importante car elle pourrait exercer sur les médecins comme sur les cliniques une pression à la baisse des coûts qui combattrait la tendance à la demande induite par l'offre.»

Cette proposition de la très officielle Commission pour les questions conjoncturelles aboutirait à la légalisation de la médecine à deux vitesses. Pas comme aujourd'hui où nous connaissons l'assurance de base, qui doit être complète, et l'assurance complémentaire par laquelle l'assuré à ses frais s'offre plus de confort et de choix. Ce serait à l'intérieur même de l'assurance de base que se ferait la distinc-

tion entre la couverture complète et la couverture restreinte. On aurait une assurance de base minimale et une assurance de base ordinaire. Inacceptable. Sous réserve de l'encouragement qui devrait être explicite des réseaux de soins.

Il est de surcroît trompeur de parler de concurrence. Car on est dans un régime d'assurance obligatoire. L'assuré doit passer par une caisse, qui jouit d'un transfert de pouvoir reçu de l'Etat. On est bien loin d'un régime de véritable concurrence. Ce que les caisses, qui bénéficient d'une clientèle captive, veulent obtenir, c'est le droit d'imposer leurs conditions aux prestataires de soin.

On objectera que les caisses sont elles-mêmes en concurrence les unes par rapport aux autres. Les assurés sont libres de choisir la meilleure en prix et en qualité. Mais l'assuré pour exercer ce choix n'a reçu aucun pouvoir. Quand et à quelle condition participe-t-il à l'élection des administrateurs? Quand les comptes et le bilan sont-ils soumis à son approbation? Son information et ses droits s'arrêtent à la réception d'un bulletin interne où le directeur signe un billet qui se veut optimiste.

La concurrence entre caisses s'exercerait, si elles sont libérées de l'obligation de contracter, par une pression accrue sur le corps médical, dont les services seraient mis en soumission, avec adjudication au mieux disant. On comprend que les médecins vaudois aient réagi à ces perspectives de dégradation de leur métier. *ag*

Evasion fiscale à la carte

La Suisse défend fermement son secret fiscal. Lorsqu'il s'agit de répondre à une demande d'entraide judiciaire d'un Etat étranger, elle n'entre en matière que si les informations demandées se rapportent à des actes pénalement qualifiés selon son droit.

Pourtant cette fermeté se manifeste de manière variable, selon que le demandeur est puissant ou non. Ainsi en 2003 le Conseil fédéral a signé un mémorandum d'échange d'informations avec les Etats-Unis qui s'applique à «la fraude fiscale et délits assimilés». Dans la liste des délits couverts par cet accord, on trouve pourtant des actes qui ne sont pas pénalement répréhensibles en Suisse. Un accord de même nature a été passé avec l'Union européenne. Mais lorsque le partenaire pèse économiquement moins, notre pays se montre beaucoup plus rigoureux. Ce traitement inégal fâche la conseillère aux Etats Simonetta Sommaruga, socialiste bernoise. Elle a rappelé cette anomalie lors de la ratification des traités de double imposition avec l'Algérie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et le Pakistan: «Il est grotesque de fournir une aide au développement du Pakistan, tout en refusant de fournir aux autorités de ce pays les informations nécessaires à la lutte contre l'évasion fiscale».

jd

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse

La gestion de fortune pour riches Italiens prospère au Tessin, alors que personne parle de l'activité locale d'épargne et de crédit pratiquée par la Banque cantonale et les caisses Raiffeisen. Mais les choses pourraient changer à l'avenir.

La place financière tessinoise réserve toujours des surprises: le plus ancien opérateur de fonds spéculatifs en Suisse ne s'appelle ni UBS, ni Credit Suisse, mais Banca del Ceresio, Lugano. Une banque d'investissement contrôlée par la famille Foglia, spécialisée depuis 25 ans dans les placements à hauts risques comme les fonds spéculatifs («hedge funds»). Contrairement aux fonds conventionnels, il ne s'agit pas d'acheter des papiers valeur dont on espère voir augmenter le cours. Les fonds spéculatifs sont en plus systématiquement liés à des opérations à terme sur des valeurs dont ils attendent une baisse du cours. Ils veulent le beurre et l'argent du beurre, le profit dans tous les cas, indépendamment des fluctuations boursières. L'utilisation des instruments financiers dérivés nécessaires dans ce but est complexe, mais au début des années quatre-vingt, Antonio Foglia a trouvé auprès du spéculateur new-yorkais et philanthrope George Soros un bon maître à penser. Aujourd'hui, le tessinois Foglia fait figure jusqu'à Milan d'expert des fonds spéculatifs, et la place financière tessinoise est devenue une base pour ce type de placements en provenance du nord de l'Italie. En septembre dernier, Kairos Partners - gros fournisseur de fonds spéculatifs en Italie du nord - a ouvert une succursale à Lugano. Selon les tout derniers chiffres du «Centro di Studi Bancari», la boîte à idées de l'Association tessinoise des banquiers établie à Vezia, près de Lugano, cette activité spécifique tourne à plein régime, comme toute la place financière. En 2005, il y avait au Tessin 78 banques représentant près de 8000 places de travail. Elles réalisaient quelque 19% du produit national brut (PNB) régional. Pour l'ensemble de la Suisse, la part du secteur bancaire est d'environ 9 pour cent du PNB, soit la moitié de ce qu'elle est au Tessin. Ces chiffres ne reflètent que l'activité bancaire pure. Si l'on prend en compte tout le secteur financier et que l'on y inclut les avocats, les administrateurs fiduciaires, les conseillers ainsi qu'une partie des activités hôtelières, culturelles et de divertissement, la part totale de la finance pourrait atteindre approximativement un tiers

du PNB tessinois. Aujourd'hui, la moitié des recettes fiscales environ provient du sud du canton. Pour l'ensemble de la Suisse, ces chiffres sont eux aussi à diviser par deux. C'est au Tessin que la finance a le plus d'importance pour l'économie régionale.

Banques tessinoises, argent italien

L'activité de loin la plus importante pour les banques tessinoises florissantes est la gestion de patrimoine et autres services financiers pour les entreprises italiennes et les riches Italiens. Plus de 80% des dépôts de titres administrés au Tessin sont en mains étrangères. En tant que moteur italien de la plaque tournante financière Suisse, le Tessin dépend pour le meilleur et pour le pire, de la marche des affaires chez son voisin du sud. Cela alors que les deux autres places financières internationales Zurich/Bâle et Genève/Lausanne sont organisées de manière globalement diversifiée. D'un point de vue géopolitique, l'activité italienne constitue un gros risque pour la place financière tessinoise.

Une monoculture de la gestion de fortune italienne

Mais les banquiers tessinois n'ont rien voulu savoir lors d'un débat public récemment organisé par le «Centro di Studi Bancari». Franco Müller, administrateur délégué de l'aire de marché Italie au Credit Suisse, a déclaré avec optimisme: «Après l'Angleterre et l'Allemagne, l'Italie est notre troisième plus important marché national et son potentiel est énorme.» Tandis que son collègue Giorgio Ghiringelli, président de la Banca della Svizzera Italiana, ajoutait: «Le retrait de capitaux après l'amnistie fiscale italienne a été inférieur à ce que nous redoutions.» Peut-être. Mais comme plus de 80% des employés de banque tessinois travaillent pour l'activité italienne des grandes banques, banques étrangères, banques opérant en bourse et banques internationales de commerce, la notion de «gros risque» ne peut pas être escamotée aussi facilement. D'autant moins que la gestion de fortune est une activité cyclique. Si la bulle boursière actuelle éclate - depuis que le capitalisme

existe, chaque bulle financière a éclaté -, la branche surdimensionnée devra être raccourcie. L'effondrement de la bourse entraînerait avec lui l'économie réelle italienne et l'économie régionale tessinoise liée à la finance connaîtrait de sérieux problèmes. Le secteur souffre aujourd'hui déjà de problèmes structurels chroniques: dette publique élevée, corruption endémique, baisse de compétitivité de l'économie, pour n'en citer que quelques-uns. Des pertes d'emplois et un recul des recettes fiscales en seraient des conséquences inévitables. Les conséquences du krach boursier de 2001 n'ont été qu'un signal d'avertissement. La place financière a alors perdu un millier d'emplois, alors que les recettes fiscales du secteur bancaire étaient réduites à la moitié, passant de 102 millions de francs en 1999 à 56 millions en 2002. Ce pourrait être encore pire lors du prochain krach, ou à la suite d'une nouvelle politique italienne d'allègement des impôts, combinée avec une plus grosse amnistie fiscale et une intensification radicale de la lutte contre la fraude. Même si les banquiers tessinois n'aiment pas l'entendre, le gros risque de l'économie régionale tessinoise réside dans sa monoculture de la gestion de fortunes italiennes.

Une faible propension à épargner

L'activité bancaire d'épargne, de crédit et de commerce de l'économie régionale tessinoise emploie moins de 20% des employés de banque du canton. La plus grande part revient à la Banque cantonale et aux banques Raiffeisen, depuis que l'UBS et le Credit Suisse se sont largement désengagés des activités locales peu lucratives. Avec environ 500 employés ou 7% du personnel, la Raiffeisen est fortement représentée au Tessin et gère plus de 40% des succursales bancaires dans le canton. La Banca dello Stato (raison sociale BancoStato) compte, elle aussi, environ 500 employés; les banques régionales Clientis ne sont pas représentées dans le canton. En ce qui concerne

Suite de l'article à la page 7

Films d'automne

Un an passé à la même époque, le cinéma était volontiers politique, parfois sur un mode très ironique comme *Lord of war* en ricanement sur le trafic d'armes, parfois très alambiqué comme *Syriana* qui voulait tellement montrer les complexités du Moyen-Orient que le spectateur s'y perdait complètement. Cette année, le registre est davantage celui de l'ambiguïté. La lutte des bons et des méchants n'existe plus que dans le cinéma de pur divertissement.

La représentation de la Seconde Guerre mondiale en particulier a profondément changé. Autrefois les officiers allemands

étaient présentés comme des sortes de pantins animés plutôt stupides passant leur temps à hurler des ordres. Voici déjà quelques années, *Amen* de Costa-Gavras, tiré du *Vicaire* de Rolf Hochhuth, prenait comme héros un officier SS en proie au doute. Dans *Le pianiste*, Polanski nous montrait un pianiste juif sauvé par un autre officier allemand amateur de musique. Cette année, *Black Book* de Paul Verhoeven, actuellement à l'affiche, va encore plus loin avec un récit d'infiltration et de contre-mesures dans un réseau de résistance à la fin de la guerre aux Pays-Bas où l'on ne sait plus semble-t-il qui est qui, où est le bien et où est le mal.

Dans *Les infiltrés* de Martin Scorsese, un policier s'introduit dans un réseau criminel et un autre policier est, lui, l'infiltré des mafieux au sein de la police. L'admirable *Babel* du Mexicain Alejandro Inàrritu, sans doute le meilleur film de l'automne malgré une critique un peu déroutée, est lui aussi un film sur les incertitudes de la représentation, avec un couple de touristes américains victime d'un tir de hasard au Maroc que l'on fait passer pour un acte terroriste, une sourde-muette japonaise qui n'arrive pas à se situer dans la société et, comme toujours chez Inàrritu, la frontière Mexique/États-Unis et ses valeurs qui fluctuent d'un

monde à l'autre. Bien sûr raconté comme cela, le scénario semble bien compliqué. En réalité on suit parfaitement les histoires parallèles qui s'entrecroisent grâce au grand talent du réalisateur.

Le cinéma est toujours un sismographe subtil des tendances du moment. Ces films à l'affiche ont été conçus et réalisés en 2005, mais de la guerre en Irak aux problèmes des immigrants clandestins en Europe, c'est toute l'actualité qui est floue, ambiguë, malaisée à décrypter. Le cinéma est une éponge qui enregistre l'air du temps et le restitue pour le plus grand bonheur de spectateurs, hélas souvent peu nombreux. *jj*

Place financière tessinoise

L'importance des activités régionales pour l'année 2005, le «Centro di Studi Bancari» chiffre les dépôts d'épargne et les obligations de caisse au Tessin à 13,7 milliards de francs et l'encours des prêts hypothécaires à 28,3 milliards. Calculés par tête, les dépôts d'épargne sont inférieurs à la moyenne suisse, contrairement aux dettes hypothécaires.

De l'argent, encore de l'argent, toujours plus d'argent

Plus de 80% pour gérer la fortune des riches Italiens, moins de 20% pour les affaires régionales: telle est la répartition inégale des deux domaines d'activité de la place financière tessinoise. En réalité, on devrait plutôt parler de deux places financières, car la disproportion est trop grande. La gestion de fortune est orientée vers les marchés des capitaux globalisés et vise un rendement maximal, exprimé en termes monétaires, pour les propriétaires du capital. Seule une minorité de la clientèle accepte des moins-values, justifiées par une durabilité écologique et sociale diminuant le

rendement. La plupart des gens veulent de l'argent, encore de l'argent, toujours plus d'argent. Comme le célèbre financier néolibéral tessinois Tito Tettamanti l'a récemment déclaré au quotidien *Corriere del Ticino*: «La mentalité du héros Winkelried, qui a sacrifié sa vie en 1386 pour la victoire de la collectivité, a disparu aujourd'hui.» Parce que l'activité d'épargne et de crédit d'une banque régionale est étroitement couplée à l'économie réelle, elle n'atteint jamais les hauts rendements financiers de la bourse. Ce n'est que pure logique, et Tettamanti a depuis longtemps quitté son Lugano natal pour Londres. On pourrait dire que Winkelried s'est mué en mercenaire des marchés financiers. Seulement, l'économie régionale tessinoise ne peut pas émigrer; tout au plus peut-elle encore se tourner plus radicalement vers des placements nuisibles à l'environnement, indissociables d'une place financière extraterritoriale socialement néfaste. Afin d'empêcher cela et de remédier aux excès importuns des décennies passées, l'économie régionale a besoin d'un

système bancaire diversifié, assurant aux PME un accès aux crédits. Une économie régionale - notez bien - qui a depuis longtemps sauté par-dessus la frontière du pays jusqu'en Lombardie. Aujourd'hui, la place financière tessinoise peut contribuer à l'avenir économique à long terme du canton en développant des services financiers pour l'expansion durable de l'économie régionale. Miser sur des activités à haut risque avec l'Italie pour continuer à créer des emplois hautement spécialisés et chercher à accroître les recettes fiscales accrues, c'est aller droit dans le mur.

Gian Trepp (trepp@treppresearch.com)
analyste financier indépendant

Article paru dans *Moneta*, n° 4, 2006,
journal de la Banque alternative suisse.
www.abs.ch

Les opinions exprimées par l'auteur n'engagent pas DP.

Nouvelles du cœur et de l'abîme

Les éditions Navarino, fondées par Laurent Schlittler en 2004, publient deux nouveaux ouvrages entre amour et étrangeté.

Love de Philippe Testa

Desperate Housewives s'empare de la littérature. Philippe Testa écrit l'amour comme une série à la télé. *Love*, sa deuxième œuvre après *far-west / extrême-orient* publié aussi chez Navarino en 2004, traque les couples, à faire et à défaire. Il est question de séduction, de lassitude, de prince charmant, d'hormones dans un juke-box improbable qui accompagne chaque titre avec une chanson ou un morceau d'anthologie. *Voulez-vous* de Abba ouvre la danse jusqu'à *Long Slow Goodbye* de Queens of the Stone Age. La colonne sonore, à la fois intime, sortie de la mémoire de l'auteur, et collective, reconnaissable par ses lecteurs, donne le ton à chaque nouvelle. Elle crée l'ambiance, l'atmosphère où les récits vont se lover et mener leur action où l'on meurt de ses envies, l'on bafouille ses misères, l'on cherche son salut, l'on cause sperme et éternité.

Voyage Astral, la première séquence, balise d'emblée l'aire de jeu du livre tout entier. «Lucas voulait sa place au soleil et un accès à cet univers de bonheur qu'offrait le sexe opposé.» Filles et garçons, d'un épisode à l'autre, répètent les mots et les gestes tragi-comiques de l'amour et du sexe, sans issue. A l'image d'un feuilleton, qui recommence et tourne en rond, *Love* compile, semblable à un album de «best of», les rencontres ratées, les passions passées, les baisers donnés ou seulement fantasmés, les vraies fausses trahisons, les rages refoulées, les regrets somatisés et surtout les bribes de conversations amoureuses toujours frus-

trées, tronquées, muettes. Les personnages parlent, se confient, racontent victimes du cœur, corps et âme, et prisonnier du langage: seul moyen de dire le trouble, l'impuissance, le désir, mais fatalement étranger.

Philippe Testa se débat avec la comédie humaine des sentiments. Il tente un inventaire, pareil à la table périodique des éléments. Il considère les cas et les variantes d'une obsession commune: l'autre à aimer, à prendre, à laisser, à blesser, à oublier. Il distingue et il permutte presque scientifiquement les rôles, les drames, les chutes entre le trivial (*Exotique*) et le sublime (*Argentine*) sans oublier les gens du milieu, la médiocrité, le lot quotidien de joies, de malheurs, d'humiliations et de mesquineries dans un bureau anonyme ou sur la plage de Benidorm. Presque, car le déraisonnable, la folie, la part maudite, dirait Bataille, menace à tout moment. Heureusement. Et peut même s'incarner dans un poisson rouge (*Un monde presque parfait*) qui indique une sortie inespérée à l'auteur et à ses créatures afin d'échapper à leur destin de série télévisée.

A l'étranger de Sophie Horvath

L'œil qui semble s'enfoncer dans le crâne, dans les pensées, de la protagoniste à quelques mesures de la fin d'un concert. L'effroi au milieu du public ignare. Et Charles, qu'elle connaît à peine, partenaire d'un soir, à côté d'elle, absent et absorbé par la musique. La fuite aux toilettes pour découvrir dans le miroir son visage intact, en larmes, avant de quitter son compagnon accouddé au bar, sans dire un mot, soulagée et terrorisée.

En quelques lignes, Sophie Horvath dévoile l'abîme qu'elle explore tout au long des huit nouvelles rassemblées dans *A l'étranger*. Un gouffre qui inquiète les vies ordinaires des personnages, aspirés vers des zones inconnues, peuplées de trous noirs. L'insignifiant - sans histoire - bifurque vers une singularité, un accident qui retourne le monde et l'émerveille entre stupeur et terreur, qui provoque le récit, l'écriture. Comme le pêcheur, allant à son habitude le long de la rivière, qui découvre une sirène dans un chaudron. Hal-

luciné, hypnotisé, il lui coupe la queue. Puis l'embrasse alors que des jambes ensanglantées poussent à sa place et libèrent la femme poisson qui s'enfuit aussitôt. Comment ne pas penser aux *Histoires extraordinaires* d'Edgar Allan Poe? Le cours anodin des choses accouche soudain du merveilleux, hors du commun. Le précipice s'ouvre dans un regard, dans la mémoire, dans les corps mêmes des personnages. Ainsi des tremblements, rappelant les vibrations du métro qui passe sous son appartement, saisissent Fetnat, un ouvrier africain à peine installé à Berlin, loin de sa fiancée qu'il doit bientôt épouser. Parfois il engloutit un aéroport entier. Dora sort de l'avion et elle débarque littéralement à l'étranger, un lieu impossible. Dans un univers de jeu d'échecs, où la vie glisse d'un carré blanc à un carré noir. Où les employés crient «Mat! mat!».

Le scandale - qui déclenche l'histoire, qui la sort de ses gonds - arrive cependant sans crier gare. Sophie Horvath frappe des textes précis, factuels, empiriques. L'action, physique ou mentale, s'enchaîne linéaire, sèche, elle rapporte, ni plus ni moins. Il n'y a pas d'effets ou de figures spectaculaires. Par moments, Robert Walser, le style franc au scalpel des *Enfants Tanner*, fait surface. Finalement, c'est bel et bien la description, froide et distancée, qui met le mieux en abîme, dans une grimace de frayeur, le trouble de l'être face à l'étrangeté qui dévore son existence. *md*

Sophie Horvath est née en 1966 à Paris de parents hongrois. Elle a étudié la philosophie à la Sorbonne et à l'EHESS, avant de déménager à Berlin juste avant la chute du mur. Elle y a étudié le cinéma à l'école de cinéma de Berlin-Ouest (DFFB). Scénariste de formation, elle collabore avec différents réalisateurs. Parallèlement, elle travaille comme traductrice indépendante. Elle vit aujourd'hui à Paris.

Philippe Testa est né en 1966. Il vit à Lausanne, est marié et père de deux filles. Après des études de Lettres, il a exercé différents métiers avant de devenir enseignant. Il fait aussi de la musique (punk-rock) depuis 25 ans.

Ces ouvrages peuvent être commandés sur le site: www.navarino.ch